

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE CRETEIL

FICHE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le budget primitif pour 2020 de la commune de Créteil a été adopté à l'occasion du conseil municipal du 25 mai 2020. Bien que les orientations budgétaires préalablement présentées sont globalement maintenues, la crise sanitaire a fortement impacté les équilibres budgétaires :

- Une **section de fonctionnement impactée par la pandémie** pour répondre aux besoins des cristoliens dans la lutte contre la pandémie. La prise en compte des dépenses liées à l'appui du personnel soignant, des dépenses de matériel de protection sanitaire tout en devant faire face à des prévisions de recettes en baisse (droits de mutation, taxe de séjour, recettes des prestations scolaires et périscolaires...).
- **Un niveau d'investissement préservé en dépit de quelques décalages opérationnels, permettant de préparer l'avenir écologique, humain et urbain de la commune** : un programme ambitieux est prévu en faveur du développement durable, de la tranquillité et de la sécurité, du cadre de vie et du développement du numérique pour tous.
- **Un endettement maîtrisé de la commune** : les impacts de la crise sanitaire sur la section de fonctionnement conduisent à devoir recourir à un niveau d'emprunt maîtrisé, mais plus important qu'anticipé dans les orientations budgétaires.

Il apparaît que le budget qui vous est présenté reflète bien une gestion financière saine tout en prenant en compte les impacts directs de la crise sanitaire en cours, et préparant l'avenir avec des opérations d'ampleur au bénéfice des Cristoliens, dans un contexte global contraint.

L'équilibre général du budget se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Recettes réelles	168 902 996,00 €	Dépenses réelles	166 050 643,00 €
<i>Epargne brute générée par la section de fonctionnement : 2 852 353 €</i>			
Recettes d'ordre	800 000,00 €	Dépenses d'ordre	9 674 147,12 €
<i>dont valorisation des travaux en régie</i>	<i>200 000,00 €</i>	<i>dont dotation aux amortissements</i>	<i>3 167 000,00 €</i>
<i>Dont neutralisation amortissement subventions d'équipement</i>	<i>600 000,00 €</i>	<i>dont autofinancement volontaire</i>	<i>6 507 147,12 €</i>
Excédent de fonctionnement reporté	6 021 794,12 €		
TOTAL	175 724 790,12 €	TOTAL	175 724 790,12 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Recettes réelles d'investissement	25 192 903,88 €	Dépenses réelles d'investissement	34 067 051,00 €
<i>dont subventions, dotations, cessions</i>	<i>5 252 903,88 €</i>	<i>dont programme d'équipement</i>	<i>13 697 051,00 €</i>
<i>dont emprunts nouveaux</i>	<i>14 940 000,00 €</i>	<i>dont remboursement de la dette</i>	<i>13 350 000,00 €</i>
<i>dont enveloppe de refinancement</i>	<i>5 000 000,00 €</i>	<i>dont autres dépenses refinancement</i>	<i>7 020 000,00 €</i>
Recettes d'ordre	9 744 147,12 €	Dépenses d'ordre	870 000,00 €
<i>dont dotation aux amortissements</i>	<i>3 167 000,00 €</i>	<i>dont valorisation des travaux en régie</i>	<i>200 000,00 €</i>
<i>dont autofinancement volontaire</i>	<i>6 507 147,12 €</i>	<i>dont neutralisation amortissement subventions d'équipement</i>	<i>600 000,00 €</i>
<i>dont opération patrimoniale</i>	<i>70 000,00 €</i>	<i>dont opération patrimoniale</i>	<i>70 000,00 €</i>
Restes à réaliser 2019	1 532 748,31 €	Restes à réaliser 2019	5 035 151,81 €

Excédent de fonctionnement capitalisé	12 712 433,77 €	Résultat négatif reporté	9 210 030,27 €
TOTAL	49 182 233,08 €	TOTAL	49 182 233,08 €

1. La section de fonctionnement

a) Des recettes fortement impactées par le COVID 19

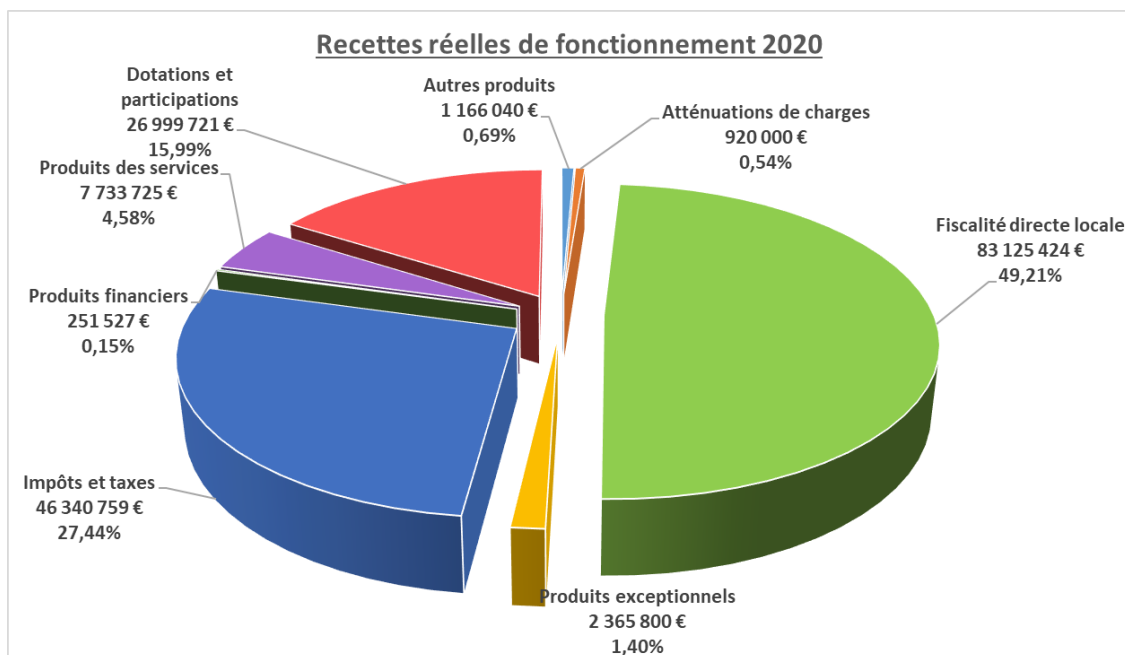
Le montant total des recettes de fonctionnement de la commune s'élève à 175 724 790,12 euros, dont 168 902 996,00 euros de recettes réelles, 800 000 euros de recettes d'ordre et 6 021 794,12 euros de reprise de l'excédent de fonctionnement 2019.

Il est prévu, par rapport au budgété 2019, une baisse de -4,85% des recettes réelles. Pour rappel, au BP 2019, les recettes prenaient en compte le reversement effectué par le Territoire GPSEA au titre des restitutions de compétences hygiène publique, propreté urbaine et restauration scolaire pour 8 668 226 €. Ainsi, à périmètre constant, hors, reversement du Territoire, compte tenu de la simplification des circuits financiers des refacturations mutuelles avec le Territoire, les recettes réelles de fonctionnement subissent une quasi-stabilité (+0,03%).

En 2020, les produits des services et du domaine sont fortement impactés par la crise sanitaire. Dans un souci de sincérité, le budget 2020 intègre d'ores et déjà la baisse de recettes liée à la fermeture des écoles, des structures périscolaires et des équipements sportifs ainsi que les mesures de pouvoir d'achat en faveur des familles. Les recettes fiscales (droits de mutations, taxe de séjour, taxe sur la publicité et droits de voirie) connaissent également une diminution substantielle.

Ces recettes réelles de fonctionnement sont composées essentiellement par :

- le **produit de la fiscalité directe** estimé à hauteur de 83 125 424 euros compte tenu de l'actualisation forfaitaire des bases pour 2020 (+1,2% pour les taxes foncières et +0,9% pour la taxe d'habitation) et de la progression physique des bases (+0,92 % pour la taxe d'habitation, - 0,04% pour le foncier bâti et -1,03 % pour le foncier non bâti) ; compte tenu de l'absence d'augmentation des taux d'imposition, la dynamique fiscale est donc exclusivement due à ces deux mécanismes.
- l'**attribution de compensation** versée par la Métropole du Grand Paris pour 37 291 759 euros ;
- les **dotations et participations** budgétées à hauteur de 26 999 271 euros dont notamment la dotation forfaitaire versée par l'Etat qui connaît, en dépit des annonces du gouvernement, une nouvelle baisse de près de 94 693 euros par rapport à 2019 ;
- le **produit de la fiscalité indirecte** lié au Fonds de solidarité de la région Île de France (FSRIF) et à diverses taxes pour 9 049 000 euros ;
- les produits liés à l'**activité des services et du domaine** inscrits à hauteur de 7 733 725 euros.



b) Des dépenses qui continuent de garantir la qualité d'un service public de proximité dans un contexte de crise sanitaire

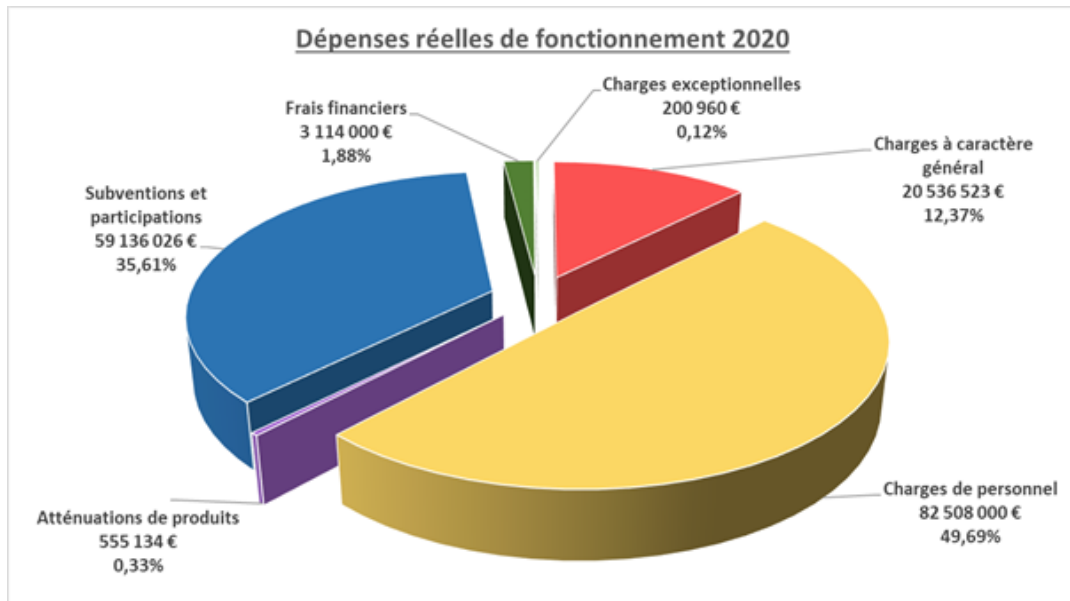
Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 175 724 790,12 euros et comprend 166 050 643,00 euros de dépenses réelles ainsi que 9 674 147,12 euros de dépenses d'ordre (au titre des dotations aux amortissements pour 3 167 000 euros et du virement volontaire à la section d'investissement pour 6 507 147,12 euros).

Les dépenses réelles de fonctionnement connaissent par rapport à 2019 une baisse de -3,54%. En neutralisant les dépenses inscrites au budget 2019 liées à la restitution des compétences avec GPSEA, les dépenses réelles de fonctionnement sont en augmentation de +1,57%. A noter, que ces dépenses intègrent exceptionnellement en 2020 plus d'un million d'euros de dépenses liées à la lutte contre la crise sanitaire.

La section de fonctionnement, par nature de dépenses, se caractérisent principalement par :

- les **charges à caractère général** à hauteur de 20 536 523 euros, en légère hausse de +0,45 % par rapport au montant budgété de 2019 retraité des dépenses relatives aux refacturations par le Territoire. Cette légère croissance s'explique essentiellement par les dépenses liées à la lutte contre la crise sanitaire (+ 1 104 551 €). Les charges à caractère général représentent 12,37 % des dépenses réelles de fonctionnement et correspondent à l'ensemble des fournitures, frais et prestations de service nécessaires aux services généraux de la collectivité (fournitures, fluides, consommables), à l'entretien du patrimoine (contrats d'entretien, de nettoyage) ainsi qu'aux services délivrés à la population ;
- les **dépenses de personnel** à hauteur de 82 508 000 euros, en hausse de +2,08 % par rapport à 2019, qui représentent 49,69 % des dépenses réelles de fonctionnement ;
- les **subventions et participations** à hauteur de 59 136 026 euros qui représentent 35,61 % des dépenses réelles de fonctionnement et correspondent notamment à la dotation au Fonds de compensation des charges territoriales versée à Grand Paris Sud Est Avenir pour 31 437

081 euros et aux subventions de fonctionnement versées au Centre Communal d'Action Sociale pour 13 134 993 euros (+ 752 000 euros par rapport au BP 2019) et au tissu associatif cristolien pour 9 264 352 euros (+ 346 540 euros par rapport au BP 2019). La collectivité manifeste ainsi son soutien aux acteurs de la solidarité dans cette situation inédite.



D'un point de vue sectoriel, l'ambition municipale en faveur de **services publics à la population forts** se matérialise pour 2020, masse salariale comprise, par des inscriptions de crédits à hauteur de 25 312 788 euros en faveur de l'enseignement, de 21 511 654 euros au profit du sport et de la jeunesse, de 16 685 095 euros pour l'aménagement urbain et l'environnement, de 16 344 884 euros pour les interventions sociales et de santé et de 5 578 815 euros pour l'action culturelle.

A noter que les frais de fonctionnement des services généraux de la commune s'élèvent 34 257 526 euros (assurances, entretien des bâtiments, loyers...).

2. La section d'investissement

a) Un programme d'investissement maintenu à un haut niveau en faveur des Cristoliens

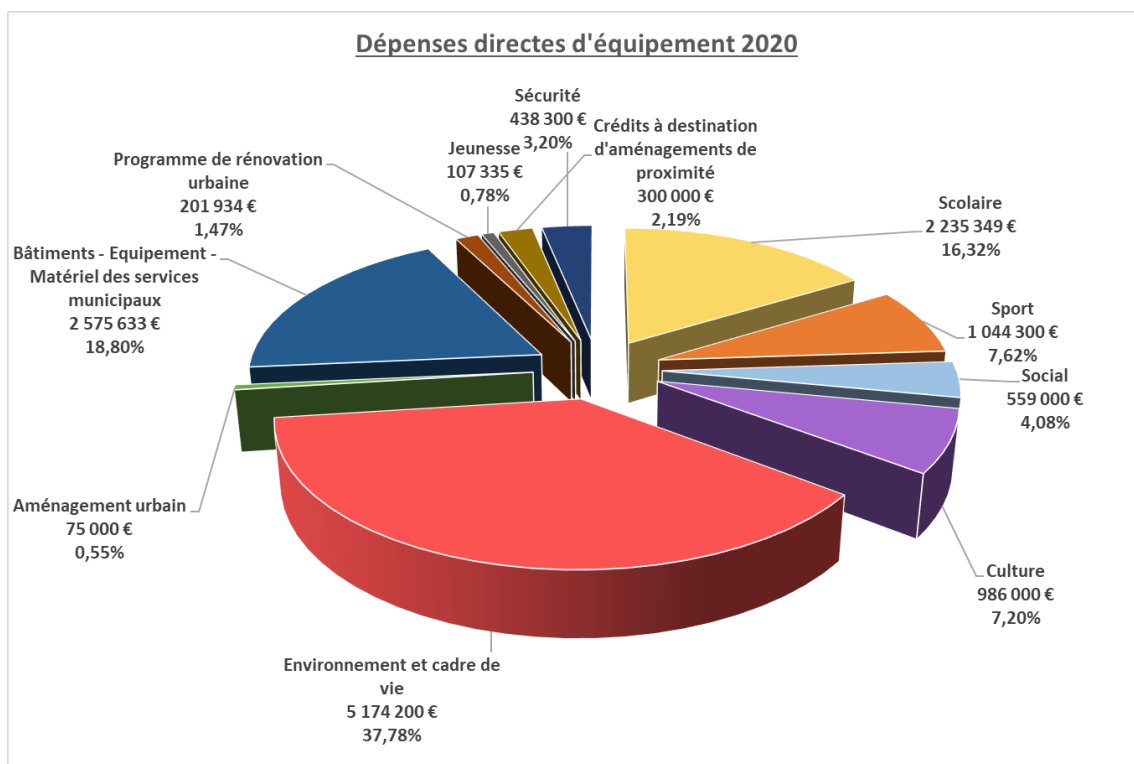
Prévue à hauteur de 49 182 233,08 euros, la section d'investissement compte 34 067 051,00 euros de dépenses réelles d'investissement nouvelles, 5 035 151,81 euros de restes à réaliser 2019, 870 000 euros de dépenses d'ordre et 9 210 030,27 euros de reprise de résultat négatif 2019.

Si la crise en cours impactera le calendrier opérationnel de certaines opérations d'investissement, les réalisations majeures prévues au débat d'orientations budgétaires seront bien réalisées.

Ainsi, le **programme d'équipement** pour 2020 est maintenu à un haut niveau avec 13 697 051 euros de crédits nouveaux inscrits qui se répartissent principalement entre les interventions pour l'environnement et le cadre de vie pour 5 174 200 euros, les actions en faveur de la sécurité pour 438 300 euros, les opérations d'entretien, d'extension et de modernisation du patrimoine immobilier communal pour 2 575 633 euros, le secteur scolaire pour 2 235 349 euros, le secteur sportif pour 1 044 300 euros, le secteur culturel pour 986 000 euros, la poursuite du programme de rénovation urbaine pour 201 934 euros et le secteur social pour 559 000 euros.

Au titre des autres dépenses d'investissement, il est notamment prévu :

- le **remboursement du capital** des emprunts souscrits auprès des établissements bancaires à hauteur de 13 350 000 euros (avec en sus 3 314 000 euros de frais financiers imputés en section de fonctionnement) ;
- une enveloppe prévisionnelle de 5 000 000 euros pour procéder à des **opérations de réaménagement de dette** (inscription qui s'équilibre en dépense et en recette) ;
- le versement de la **participation annuelle à Créteil-Habitat-SEMIC** pour le financement de la maison de l'enfance Aimé Césaire pour 1 520 000 euros.



b) Des recettes d'investissement dynamiques et un recours à l'emprunt maîtrisé

Les recettes d'investissement s'élèvent à 49 182 233,08 euros et comprennent 25 192 903,88 euros de recettes réelles nouvelles, 1 532 748,31 euros de reste à réaliser 2019, 9 744 147,12 euros de recettes d'ordre et 12 712 433,77 euros d'excédent de fonctionnement capitalisé 2019.

Les ressources propres constituent la principale source de financement du programme d'investissement :

- les **dotations et participations** liées au Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et à la taxe d'aménagement pour 2 526 229,88 euros ;
- le programme de **cessions d'immobilisation** pour 1 170 000 euros ;
- l'**autofinancement** de la section d'investissement à hauteur de 9 674 127,12 euros (au titre des dotations aux amortissements pour 3 167 000 euros et du virement volontaire à la section d'investissement pour 6 507 147,12 euros).

En complément, la commune peut compter, d'une part, sur le produit lié aux **subventions d'investissement** reçues à hauteur de 1 056 674 euros et qui sont affectées à la réalisation du programme d'investissement et, d'autre part, sur un **recours à l'emprunt encadré** auprès des établissements bancaires à hauteur de 14 940 000 euros.

